

L'approche territoriale, élément fondateur d'une politique agricole durable

Les nouvelles chartes de Parcs répondent aux grands objectifs annoncés dans la réforme de la Politique agricole commune. Ces enjeux concernent simultanément la sécurité alimentaire, la protection des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, le développement rural et l'emploi.

Partant de la diversité de l'agriculture et des enjeux dans les territoires, marqués de façon globale par une diminution du nombre d'agriculteurs, les Parcs naturels régionaux ont rédigé des propositions qu'ils ont relayées à la Commission. Ils sont convaincus que la réforme devrait davantage s'appuyer sur une approche territoriale pour accompagner les changements en faveur d'une agriculture durable et diversifiée d'ici à 2020 en Europe. L'agriculture doit en effet appréhender son développement avec les autres secteurs et tenir compte des enjeux locaux liés à l'environnement, à l'économie et au social dans un contexte plus global de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

● **La composante verte du premier pilier**, devrait s'appuyer sur les enjeux de territoire et constituer un premier niveau d'engagement pour enclencher des actions plus fortes sur l'environnement dans le cadre du second pilier. Ce premier niveau envisagé de façon évolutive devrait amener les exploitations à être plus économes en énergie et en intrants, à consacrer une part plus importante de leurs surfaces à la nature, à réduire l'usage des pesticides et à renforcer leur autonomie en protéines en introduisant notamment des légumineuses dans les rotations. Les 7 % de surfaces de compensation écologiques prévus dans les textes réglementaires doivent être pensés de façon à constituer un maillage écologique favorable à la biodiversité, à la qualité paysagère et aux auxiliaires naturels de l'agriculture. Un tel projet ne peut être conçu qu'à une échelle territoriale pour avoir une réelle répercussion sur l'environnement et le paysage.

● **Les projets développés dans le second pilier** doivent être analysés à l'aune des quatre enjeux combinés de compétitivité, changement climatique, environnement et innovation et de leur pertinence dans le cadre d'un projet de développement durable territorial et collectif. Cette réforme doit conduire l'agriculture à se fonder davantage sur la diversité régionale, la préservation des ressources naturelles, le bon sens agronomique et l'innovation agro-écologique. Or, la disparition annoncée des 4 axes du second pilier pour une réorganisation en six priorités et 25 mesures nous fait craindre un second pilier avec des choix à la carte selon les régions. Le conseil et l'innovation, qui sont mis en avant dans le projet de réforme, doivent aider à la construction de nouveaux systèmes d'exploitation connectés au territoire et impliquer aussi bien les acteurs du développement agricole que ceux du développement territorial, de la recherche, de la protection de la nature mais également s'appuyer sur les savoir-faire empiriques des agriculteurs.

● **Les Parcs naturels régionaux ont de nombreux atouts pour relever ce défi.** Ils réalisent à l'échelle de leurs territoires, dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs chartes, une démarche d'état des lieux régulier, de prospective, d'animation, de mise en réseau et de décloisonnement des acteurs. Celle-ci aboutit à la définition d'une nouvelle politique territoriale avec leurs partenaires, dans laquelle l'agriculture occupe une place prépondérante sur ces territoires fragiles. Cette démarche s'inscrit dans des politiques départementales, régionales, nationales et européennes. Ce travail unique de remise à plat en intégrant les évolutions dans les champs de l'environnement, de l'économie et du social est réalisé tous les 12 ans. Cette politique territoriale émane de réflexions descendantes - déclinaisons des politiques européennes jusqu'au très local - mais aussi de réflexions ascendantes qui se construisent et s'élaborent en grande partie grâce aux compétences des Parcs comme territoires d'expérimentation et donc d'innovation. Par cette approche transversale, les Parcs ont vocation être les outils privilégiés pour accompagner l'évolution de l'agriculture et du métier d'agriculteur qui connaît des bouleversements sans précédent.

